BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 315

29 – FINISTÈRE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BREST

Ventes et cessions

636 420 333 RCS Brest.
FRANCE SECURITE.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 3000000.00 EUR.
Adresse : Rue Alain Colas, 29200 Brest.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous signature électronique du 12 septembre 2024, FRANCE SECURITE, société par actions simplifiée au capital de 3.000.000 €, dont le siège social est à BREST (29200) – Rue Alain Colas, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BREST sous le numéro 636 420 333, Et PRORISK, société par actions simplifiée au capital de 73.365 €, dont le siège social est à CHAMPAGNE-AU-MONT-D'OR (69410) – 11 C rue des Aulnes, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de LYON sous le numéro 495 103 285, Ont établi un projet de fusion par voie d'absorption de PRORISK par FRANCE SECURITE. Aux termes de ce projet, la société PRORISK apporterait la totalité de son actif évalué à 3.667.868 € à charge d'acquitter la totalité de son passif évalué à 918.749 €, soit un actif net à transmettre de 2.749.119 €. La société FRANCE SECURITE détenant la totalité des actions de la société PRORISK, cette opération ne donnerait pas lieu à augmentation de capital ni à aucun échange d'actions. Toutes les opérations effectuées par la société PRORISK depuis le 1er janvier 2024 jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société FRANCE SECURITE. La société PRORISK serait dissoute de plein droit sans liquidation au jour de la réalisation définitive de la fusion. Les créanciers des sociétés concernées dont la créance est antérieure au présent avis pourront former opposition à la fusion dans le délai de 30 jours à compter de la présente insertion. Le projet de fusion a fait l'objet d'un dépôt au Greffe du Tribunal de commerce de BREST pour la société FRANCE SECURITE le 12 septembre 2024et d'un dépôt au Greffe du Tribunal de commerce de LYON pour la société PRORISK le 12. septembre 2024. Pour avis..